

2021-UNAT-1155, Florin Postica

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel de M. Postica. Unat n'a trouvé aucune erreur dans le jugement de l'UND et a rejeté l'appel.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Dans un jugement sur la créance n ° UNT / 2020/197, l'ANDT a rejeté les deux demandes de M. Postica contestant (a) la décision prise par le Bureau des services de surveillance interne (OIOS) de proposer à l'Assemblée générale le redéploiement de son poste d'enquêteur principal (P-5) de New York à Nairobi; et (b) les décisions de déplacer son poste à Nairobi, d'exiger son transfert involontaire de New York à Nairobi ou de subir la perte de sa position dans OIO que M. Postica n'avait pas été certifié médicalement pour transfert à Nairobi.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Florin Postica

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

2021-1514

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Mai 2023

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 8.1(c)

Jugements Connexes

2021-UNAT-1107